



Procès-verbal

Séance du 14 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze octobre, le conseil municipal de la commune de Massignieu de Rives, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Didier VINETTE, Maire.

Étaient présents : Alain CAROTTE, Yannick RIOU, Olivier CAMUS, Sylvie DAGAND, Fabrice DUBOULOUZ-MONET, Jocelyne FROMENT, Eric FULGET, Sandrine NADAL.

Étaient excusés : Stéphanie SAVEY (pouvoir à Eric FULGET), Benjamin CONDAT (pouvoir à Sandrine NADAL), Jean-Marc COLIN (pouvoir à Jocelyne FROMENT), Daniel PAILLARD (pouvoir à Alain CAROTTE).

Était absent : Fabrice CARTONNET

Secrétaire de séance : Yannick RIOU

OBJET : Bail de la capitainerie

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une délibération avait déjà été prise le 2 juillet 2025 afin de fixer les règles de location de la capitainerie en vue de la signature du bail. Or, les gérants n'ont pas accepté les conditions et demandent des modifications.

M. le Maire propose de conclure un bail dérogatoire de 1 an à tacite reconduction avec un maximum de 3 ans du 1^{er} mars au 28 février de chaque année. Chaque partie disposera d'un préavis de 3 mois pour mettre fin au bail. Le loyer sera de 8 000 € par an sauf pour l'année 2025 qui n'est pas entière et il propose un loyer de 6 000 €. Le paiement du loyer s'effectuera par moitié au 30 juin et au 30 novembre de chaque année.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Rapport Trimax 2024

Rapport d'activité et CA 2024 CCBS

Rapport prix et qualité service public eau et assainissement 2024

Tous ces rapports de la Communauté de Communes Bugey Sud sont évoqués et seront envoyés par mail à chaque conseiller.

Affaires diverses :

- Frelons asiatiques : il faut continuer à utiliser le site de déclaration des nids de frelons asiatiques. La commune prendra en charge seulement les nids qui se trouvent sur le domaine public mais pas ceux qui se trouvent sur le domaine privé.
- Service urbanisme de la CCBS : M. le Maire a eu un rendez-vous avec la responsable du service urbanisme, le responsable du pôle développement et la directrice générale des services. Nous avons récemment changé d'instructrice pour les dossiers d'urbanisme et les dossiers ne sont pas instruits dans les délais.
- Antenne Free : l'audience a eu lieu en septembre 2025. La commune a gagné et les plaignants ont été condamnés à payer 1 500 € à la commune.
- Honoré et Sorésina : Maître Camous est en charge de l'affaire devant le tribunal. Il va formuler une demande de désignation d'un expert neutre pour analyser la situation (problème de talus qui s'est effondré sur le chemin du Réservoir).
- Recours Vallenet : les époux Vallenet avaient attaqué la commune suite à de forts orages qui avaient inondé leur construction en évoquant un manque d'entretien du bief. Or les experts de chacune des assurances ont conclu que l'inondation du chantier était due aux fortes précipitations et qu'au contraire c'était le chantier qui n'était pas très bien sécurisé. A présent, les époux Vallenet attaquent par le biais d'un autre organisme.
- Distributeur de pizzas : les habitants à proximité du distributeur de pizzas ont exprimé leur agacement par rapport à la nuisance sonore. Cet emplacement avait été choisi par rapport à l'existence des réseaux et suite au désir des élus d'installer ce type de service sur la commune. Les gérants du distributeur ont installé une pancarte pour rappeler aux usagers de ne pas faire de bruit après 22h00.
- Digue de Massignieu : elle a été reconnue officiellement par un arrêté préfectoral.
- Travaux ponton 4 : des travaux importants vont être réalisés sur le ponton 4 en décembre 2025. Les bateaux de ce ponton devront être déplacés sur les autres pontons.
- EID : il y a eu une forte présence des moustiques cette année notamment les moustiques tigres. La commune va faire le point avec l'EID sur leurs interventions.

La séance est levée vers 21 heures



Le Maire,
Didier VINETTE

Le secrétaire de séance,
Yannick RIOU